

Les élus locaux remportent leur bataille contre la consigne des bouteilles en plastique

PHILIPPINE RAMOGNINO

“C’est David contre Goliath, ce sont les services publics qui ont gagné contre le marché...” Nicolas Garnier, délégué général de l’association Amorce, n’en revient toujours pas. Le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a annoncé, mercredi 27 septembre, l’abandon du projet de consigne pour les bouteilles en plastique. Si cela faisait plusieurs mois que le débat s’intensifiait entre les “pro-consigne” et les collectivités, fermement opposées à cette réforme qui aurait entraîné une baisse de leurs recettes générées par le tri des ordures ménagères, pour Nicolas Garnier, le combat remonte à plusieurs années. *“Je viens d’y passer quatre ans de ma vie, je n’arrive pas encore tout à fait à me relaxer après une telle lutte. Je m’étais dit que j’écrirais un jour un livre, tellement toute cette histoire est rocambolesque”*, poursuit le directeur général d’Amorce.

Tout a commencé en 2018. La secrétaire d’État à la Transition écologique d’alors, Brune Poirson, décide de réunir les acteurs du monde des déchets pour proposer une feuille de route sur l’économie circulaire. Avant d’annoncer, à la surprise des professionnels, un projet de consigne sur les bouteilles en plastique lors d’une conférence de presse. L’idée : les produits coûteraient un peu plus cher, mais il serait possible de ramener ses bouteilles vides afin qu’elles soient récupérées et donc mieux recyclées. Sur le papier, l’initiative était positive et semblait bien répondre aux enjeux de transition écologique.

“Au départ, nous nous sommes dit que cela pouvait être une bonne idée. Mais nous nous sommes rapidement aperçu que cela n’avait rien à voir avec du réemploi”, relate Nicolas Garnier. Si les collectivités dénoncent, depuis le début, une fausse consigne, c’est parce qu’en réalité, les bouteilles n’allaient pas être réutilisées telles quelles, mais recyclées. Comme ce qui se fait actuellement avec le tri sélectif. Pour les acteurs engagés contre la “consigne”, celle-ci pérenniserait la bouteille plastique dans l’usage quotidien, au lieu de remettre en question les pratiques. Et irait donc finalement à l’encontre-même de sa raison d’être.

Mobilisation massive

Comme l’a confirmé la Commission européenne, la proposition a émané des industriels. Leur argument : l’Union européenne a fixé l’objectif de collecter 77 % des bouteilles en plastique en 2025 et 90 % en 2029, alors que ce taux ne s’élevait qu’à 61 % en 2021 dans l’Hexagone. *“Mais au final, c’est un détournement du geste de tri, avec pour principal objectif de reverdir l’image de la bouteille plastique et fidéliser les clients des industriels”*, dénonce Nicolas Garnier. C’était aussi une manière de prendre la main sur le seul élément à avoir de la valeur dans la gestion des déchets et qui revenait jusqu’ici aux collectivités : le plastique. *“C’est une forme de démembrement du service public”*, insiste le président d’Amorce.

Car en plus des incohérences environnementales, ce qui avait fait tiquer les collectivités, ce sont les conséquences d’une telle réglementation sur le financement de la gestion du tri, une de leurs compétences. Un manque à gagner potentiel de 320 millions d’euros était pointé du doigt : les recettes générées par la vente des déchets recyclés auraient en effet baissé à cause de la baisse de volume des ballots de plastique destinés au recyclage, tout comme le soutien financier de l’entreprise spécialisée Citeo. Et tout cela aurait potentiellement contraint les collectivités à augmenter à hauteur de 12 à 20 euros la taxe d’enlèvement des ordures ménagères.

Après avoir obtenu un report de la décision de trois ans, le débat a été relancé par la précédente secrétaire d’État à l’Écologie, Bérangère Couillard, en janvier 2023. La consultation a été l’occasion pour l’Agence de la transition écologique, l’Ademe, de mener un important travail d’étude afin d’évaluer l’efficacité réelle de la consigne. Une étude ayant conclu à une réponse négative. *“L’Ademe s’est rendu compte que la consigne n’a pas fait ses preuves dans les autres pays, et qu’elle provoque justement l’inverse de ce qui est souhaitable, en déployant l’emballage jetable”*, décrit Nicolas Garnier.

Un sujet devenu politique

Le projet a finalement fait l’unanimité contre lui, mobilisant les associations de consommateurs, environnementales, et les commerçants de proximité en plus des collectivités territoriales. Le sujet est devenu un véritable combat politique, allant au-delà de la simple question écologique. *“En s’appuyant sur les leviers mis en avant et les propositions des associations d’élus, Christophe Béchu tend de nouveau la main aux collectivités. Un changement de ton par rapport à la manière dont l’ex-ministre de la Transition écologique avait mené la concertation”*, a ainsi réagi Intercommunalités de France.

“Veut-on que le marché soit une menace pour le service public ? Est-ce qu’on veut que le geste de tri soit décrédibilisé ? Je pense que ce débat a touché du doigt tous les paradoxes et les conflits d’intérêts existant entre l’environnement, le monde libéral et la politique au sens noble de gestion de la cité”, analyse Nicolas Garnier, qui salue le rétropédalage du gouvernement. Mais le délégué général d’Amorce est formel : l’abandon de la consigne ne doit pas enterrer le sujet du tri. *“Le pire, dit-il, serait qu’il ne se passe rien. Maintenant, il faut une mobilisation générale, et que l’État lance un plan d’accélération multiacteurs dans les prochaines semaines.”*

En avril dernier, les collectivités territoriales ont publié un plan alternatif, composé de 14 mesures d'ampleur. Autant de propositions – dont pourrait s'inspirer le gouvernement – qui visent les objectifs européens en matière de recyclage, que la France est encore loin d'atteindre.